

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants célèbre 20 ans d’histoire collective au service des produits distinctifs du Québec

Montréal, le 20 avril 2026 – Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) souligne cette année son 20^e anniversaire. Depuis deux décennies, l’organisation joue un rôle déterminant dans la reconnaissance, la protection et le rayonnement des produits bioalimentaires distinctifs du Québec.

Nouveauté : le prix Distinction des appellations réservées !

Pour souligner son 20^e anniversaire, le CARTV est fier d’annoncer le lancement prochain du prix **Distinction des appellations réservées**, qui récompensera un artisan qui contribue, au quotidien, au rayonnement des produits d’appellations réservées.

Cette distinction mettra en avant les efforts déployés dans la mise en valeur ainsi que la qualité de l’information fournie aux consommateurs à propos des appellations réservées. Elle reconnaîtra également les initiatives visant à promouvoir et clarifier les garanties qui y sont attachées.

Demeurez à l’affût, le montant de ce prix et les détails pour l’inscription seront communiqués ultérieurement.

20 ans de développement et d’accomplissements reconnus

Le 19 avril 2006 marque une date importante dans l’histoire agroalimentaire du Québec, correspondant à la sanction de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants par le gouvernement du Québec. Cette mesure législative a permis la création de neuf appellations réservées au Québec, contribuant ainsi à la mise en valeur et à la protection des produits distinctifs de la province.

À ce jour, le Québec compte plus de **1 500** produits certifiés sous appellations réservées, fabriqués par **80** entreprises d’ici, ainsi que **10 600** produits biologiques certifiés issus de **3 475** entreprises, illustrant la croissance continue de ce système unique en Amérique du Nord. En consolidant son expertise, le CARTV a aussi renforcé son rôle de catalyseur pour la reconnaissance des produits québécois distinctifs, tout en menant des démarches visant à faire reconnaître les appellations territoriales au Canada et au sein de l’Union européenne.

20 ans de protection et surveillance des marchés pour garantir l’intégrité et la confiance

Depuis 20 ans, le Service de la surveillance du CARTV joue un rôle essentiel dans la protection de l’intégrité des neuf appellations réservées au Québec. Par ses actions sur le terrain, il se distingue en faisant du Québec un champion proactif de la conformité des produits biologiques. Cette vigilance contribue à maintenir la confiance des consommateurs et à valoriser les pratiques conformes sur l’ensemble du marché québécois.

Un Service de l'accréditation de haut niveau, fort de 20 ans d'expérience dans l'application des standards internationaux

Le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ), Service de l'accréditation du CARTV, s'appuie sur les meilleures pratiques reconnues à l'échelle mondiale par les autres accréditeurs et acteurs du milieu. Les pratiques d'accréditation du CAEQ reposent sur un système conforme aux exigences internationales et sur une vérification par une tierce partie; gage de compétence et d'impartialité de la certification. Cet encadrement, qui a fait ses preuves tant au niveau provincial qu'international, est porté par une équipe dynamique et rigoureuse, engagée à faire progresser en continu la certification et à renforcer la confiance envers les appellations réservées.

« Le CARTV nourri une ambition claire : faire du Québec une référence en matière de reconnaissance des produits bioalimentaires identitaires.

Au cœur de cette démarche, des partenariats ambitieux contribuent à faire rayonner les appellations réservées et les termes valorisants, à renforcer la cohérence des actions et à soutenir les entreprises qui choisissent de miser sur l'authenticité, la traçabilité et la qualité.

Je tiens personnellement à féliciter les artisans qui, grâce à leur engagement et leur volonté de s'unir, ont créé et développé les neuf appellations réservées aujourd'hui reconnues au Québec. Leur persévérance et leur savoir-faire nous ont permis d'atteindre ce haut niveau de distinction.

Au-delà des réalisations, le CARTV célèbre aussi une équipe dynamique et passionnée qui, depuis 20 ans, met son expertise au service de l'intérêt public et du développement du secteur bioalimentaire.

Sous le thème « **20 ans d'histoire collective au service des produits distinctifs du Québec** », l'organisation invite ses partenaires à souligner ce jalon et à poursuivre ensemble la mise en valeur de ce qui nous distingue. »

Marie-Josée Gouin, agr. ASC
Présidente-directrice générale du CARTV

À propos du [Conseil des appellations réservées et des termes valorisants \(CARTV\)](#)

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé en 2006 afin de mettre en valeur et assurer l'authenticité de produits bioalimentaires d'ici, au bénéfice des collectivités. Il s'agit de l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour appliquer la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Il est l'autorité compétente responsable de conseiller au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants. Il est également chargé d'accréditer les organismes de certification et de surveiller, sur le marché, l'utilisation des appellations reconnues et des termes autorisés.

Sources :

Tina Girard
Responsable des communications et des relations publiques
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)
communications@cartv.gouv.qc.ca